



INFORMATION

MUNICIPALE



LOUVIGNE

JANVIER 1998

LA LETTRE DU MAIRE

"Ayant fait une association qu'ils appelèrent une commune, les habitants se lièrent par des serments et forcèrent les autres qui habitaient dans les campagnes à jurer fidélité à leur commune". C'est en quelque sorte l'acte de naissance des communes qui remonte au 11^{ème} siècle.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées au cours des siècles, la commune s'efforce de demeurer le lieu d'apprentissage de la vie démocratique . En tant qu'élus nous devons, de plus en plus souvent, nous interroger sur les dérives du civisme : mentalité du chacun pour soi, dégradations sur les édifices publics, non respect de certains principes de base pour toute vie en société.

Heureusement LOUVIGNE échappe, en partie, à ces problèmes. Cela tient surtout au fait que le lien social demeure. Les occasions sont assez nombreuses et variées pour se rencontrer, parler et discuter de ses problèmes, de ses joies et de ses peines. L'individu ne se sent pas égaré dans une société rebelle. Je souhaite vivement que l'esprit de solidarité continue et même se renforce en 1998. Que les bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leur tracas continuent à oeuvrer pour le bien général au sein des associations. Eux aussi subissent de plus en plus les contraintes imposées par l'administration et les réglementations tatillonnes et ils ressentent le poids grandissant des responsabilités qui leur incombent. Or, sans ces bénévoles que deviendrait notre vie "sociale" ? En cette période de fin d'année, chacun se réjouit de voir certains quartiers revêtir leur parure de fête. Beaucoup ont rivalisé d'imagination pour que quelques guirlandes lumineuses disent, aussi bien que les fleurs, qu'il fait bon vivre à LOUVIGNE.

Nous aurons bien sûr à nous préoccuper de dossiers d'actualité. Le thème général pourrait en être "le développement local". En 1997, nous avons eu la chance de voir naître et se remplir assez vite le lotissement du "Domaine des Charmes" Faut-il en rester là pour autant ? Comment assurer la viabilité du commerce de proximité si le seuil de population reste un facteur défavorable ? L'activité économique doit-elle se limiter à la présence de quelques exploitations agricoles ? La coopération entre les communes ouvre des voies nouvelles pour encourager les artisans ou P.M.E. à s'installer. il ne faudrait pas que ces "voies nouvelles " soient contrariées par les "nouvelles voies" d'un futur T.G.V. sujet de préoccupations légitimes. Le développement local ne se décrète pas : il résulte de décisions parfois courageuses et de regroupement d'énergies diverses. Souhaitons que 1998 nous apporte de nouvelles satisfactions dans ce domaine.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je vous adresse à toutes et à tous, mes voeux les plus chers pour 1998. Que cette nouvelle année vous épargne les peines et vous apporte joies de toute sortes.

Bonne année à tous

J.B. Le Gallio

SOMMAIRE

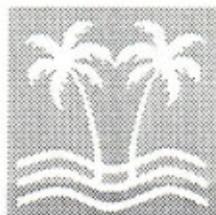
- *Comptes Rendus du Conseil Municipal*

- *Vie Associative*

- *Calendrier des Fêtes*

- *Informations Flash*

- *Vous avez la parole.....*



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 23 Juillet 1997

SALLE DES LOISIRS

Tables et chaises

La Commission propose que soit étudié un transfert des tables et chaises de la salle de conseil vers la salle de loisirs pour pallier un manque de tables lors des manifestations importantes.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour faire établir des devis.

AFFAIRES DIVERSES

a) Plaquette d'information

Monsieur LAPIERRE présente le projet de plaquette d'information destinée aux nouveaux arrivants sur la commune.

Un devis, proposé par "l'imprimerie du Futur" à Bonchamp, évalue la dépense à 5 260 F HT pour 500 exemplaires.

Un exemplaire pourra être remis à chaque foyer Louvignéen.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de cette plaquette.

b) Concours Maisons fleuries

Monsieur GENDRON donne le palmarès du concours communal, insistant sur le fait que le jury est composé de personnes étrangères à la commune.

Le Conseil Municipal décide :

- de classer hors concours "Monsieur et Madame MOUSSAY qui avaient déjà obtenu le 1er prix l'an dernier.

- de retenir les 3 premiers prix de chaque catégorie plus Mr et Mme MOUSSAY J pour les récompenses remises lors de la cérémonie de vœux de 1998.

- d'afficher les 10 premiers de chaque catégorie.

c) Syndicat "Bassin de la Jouanne"

Le cabinet d'étude B.C.O.M. de Nantes a été retenu pour apporter des solutions aux problèmes de crues sur le bassin de la Jouanne. Montant des études : 145 000 F, H T subventionnable à hauteur de 33 % sur un montant T.T.C.. Les études se déroulent en 3 phases sur une durée d'environ 6 mois et devraient aboutir à l'établissement d'une carte des risques et à la création d'infrastructures à mettre en oeuvre pour pallier les inondations.

d) Z.A.

La société EURO- FORAGES, de CHANGE, est en cours d'élaboration de dossiers pour venir s'implanter sur la Z.A., en bordure de R.N. 157, propriété de la communauté de communes de Pays de Laval, à Louvigné.

- considérant que le retrait de 75 mètres par rapport à l'axe de la R.N. 157, imposé par la Loi BARNIER à compter du 1er Janvier 1997, constitue une entrave sérieuse à l'implantation des bâtiments sur le terrain (5000 m2 environ).

- considérant que le bâtiment de Monsieur BREHIN était implanté sur la parcelle limitrophe, avant le 1er janvier 1997 à une distance de 35 m par rapport à l'axe de la R.N. 157.

- considérant que l'activité de l'entreprise EURO- FORAGES nécessite une surface au sol, hors bâtiment pour le stockage sur palettes et le garage d'engins et que cette zone ne pourrait, pour des raisons d'esthétique environnementale se trouver en avant du bâtiments.

- considérant que la zone d'activités était créée avant le 1er janvier 1997 et qu'il n'était donc pas prévu de "geler" une bande parallèle à la R.N. 157.

Le Conseil municipal décide d'autoriser la société EURO-FORAGES de CHANGE, à implanter le bâtiment projeté à une distance de 35 mètres de l'axe de la R.N. 157, afin de d'entrepôt en arrière du bâtiment absolument nécessaire.

e) *AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UN TRANSFORMATEUR AU " DOMAINE DES CHARMES" .*

Monsieur le Président propose à ses collègues l'autorisation de construire un poste transformateur au lotissement du "Domaine des Charmes" par le Syndicat départemental d'Electrification.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la construction d'un poste transformateur au lotissement du "Domaine des Charmes".



Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Septembre 1997

T.G.V.

Le conseil Municipal de Louvigné,

Vu les études préliminaires du T.G.V. BRETAGNE- PAYS DE LA LOIRE,

Vu le P.O.S.; en date du 21 juillet 1993.

- Considérant le coût élevé du projet de ligne nouvelle à grande vitesse (L.G.V.) entre Conneré et Rennes (11,3 milliards de francs) et le caractère discutable de ce projet au regard des finances publiques.

- Considérant que la plupart des affirmations chiffrées, notamment sur la rentabilité, pour la collectivité, en terme d'emplois, ne sont pas démontrées, voire même font l'objet de contestations fréquentes.

- Considérant que les calculs économiques, pures hypothèses, paraissent tout aussi contestables si l'on en juge par les résultats affichés par la S.N.C.F. quant à l'exploitation des lignes existantes.

Souhaite vivement

- que soit entrepris une étude sur la possibilité d'un T.G.V. pendulaire sur la ligne actuelle, avant que les études pour l'A.P.S. ne soient lancées.

- que la desserte actuelle de la gare de LAVAL soit maintenue et même renforcée pour assurer le développement économique de sa région

D'autre part,

Vu les tracés proposés des deux fuseaux sur la commune de Louvigné,

- Considérant que ces fuseaux programmés constituent d'ores et déjà une entrave sérieuse aux opérations immobilières.

- Considérant que la création d'une nouvelle ligne T.G.V. entraînera inévitablement des programmes de remembrement toujours mal vécus par les propriétaires concernés.

- Considérant que les nuisances apportées par cette L.G.V. sont de nature à porter atteinte au bien être et à la qualité de vie des résidents concernés.

- Considérant que, en matière d'urbanisme, la future L.G.V., de part la proximité des zones habitées ou de lotissement en cours de création, risque de générer une moins-value importante dans les transactions immobilières voire une mévente en ce qui concerne les lotissements,

Le Conseil Municipal

* Souhaite que soit arrêté, dès que possible, le tracé d'un fuseau unique en cas de maintien du projet L.G.V. et que ce fuseau soit limité à la surface d'emprise définitive.

* Souhaite qu'il soit tenu compte des vents dominants d'ouest, pour le choix définitif du tracé afin de limiter les nuisances bruit.

* Souhaite qu'il soit tenu compte des structures existantes (Z.A. - Autoroute - R.N. 157) au Nord de la commune pour ne pas ajouter de nuisances supplémentaires dans ce secteur.

DEVIS ELAGAGE DES HAIES

Après consultation de trois entreprises, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise REMON de PARNE SUR ROC qui sera chargée de l'élagage des haies de part et d'autre de la voirie communale soit 12,235 Km pour un montant de 5 190,61 F H.T.

COMPTEUR E.D.F., PARKING SALLE DES LOISIRS

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise C.B.C. de LAVAL pour fourniture et mise en oeuvre de béton dosé en renforcement des parois et cuvette de fossé afin de stabiliser le compteur E.D.F.

Le devis accepté est d'un montant de 2095,43 F. T.T.C.

DOMAINE DES CHARMES

Devis C.B.C.

Les fossés en bordure de la route de la doyère, présentent un risque pour la circulation dans l'état où ils ont été prévus au dossier de création. Il paraît souhaitable d'envisager la mise en oeuvre de matériaux drainants et de revoir la partie paysagère de cette zone. L'entreprise C.B.C. a évalué le surcoût à environ 13 800 F T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une révision du plan initial et souhaite reporter cette dépense en 2ème phase des travaux de voirie du lotissement.

ABRI- BUS Route de l'étang

L'abri- bus étant implanté, il reste à l'alimenter en courant électrique, ce qui sera fait en même temps que les travaux d'éclairage public.

CHAPELLE DE LA DOYERE

Il est proposé plusieurs solutions peu onéreuses pour réaliser la plaque "Don de la famille BOUESSE". Celle-ci pourra être commandée après signature de l'acte de cession chez le notaire.

Magasin d'alimentation

A l'initiative de Madame GALLAIS, intéressée par la reprise du fonds d'alimentation, une enquête est en cours actuellement, pour connaître les souhaits, les besoins de la population.



Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Octobre 1997

Collectes Sélectives : Convention Commune de BONCHAMP

La Société Eco-Emballages S.A. a vocation à apporter, au travers d'un contrat programme de durée (C.P.D) un soutien financier et une garantie de reprise des matériaux triés, aux collectivités locales qui développent des opérations de collecte sélective et de tri d'emballages ménagers. Dans ce cadre 15 communes voisines et la ville de Bonchamp les Laval ont souhaité se réunir pour former une collectivité et signer un Contrat Programme de durée. Dans un premier temps la commune de Louvigné et la collectivité acceptent de contractualiser leurs rapports selon les termes d'une convention.

Vu et pris connaissance de cette convention, le conseil municipal de Louvigné autorise Monsieur le Maire à signer.

SIAEP ARGENTRE-SUD : PROGRAMME TRAVAUX 98 : BOURG DE LOUVIGNE

La création du nouveau lotissement entraîne le renforcement d'une canalisation en eau potable, essentiellement pour assurer la défense incendie, le diamètre actuel de la canalisation existante s'avérant insuffisante. La nouvelle canalisation projetée de diamètre 140 doit permettre un débit suffisant. Le S.I.A.E.P. d'Argentré Sud chargé de l'étude, de la réalisation et du financement propose deux solutions :

Une première solution consisterait à se raccorder, au niveau de la Bourgeoiserie, sur une canalisation 140 existante et à repartir du poteau incendie de la salle des loisirs pour rejoindre "Domaine des Charmes" et renforcer le lotissement de la Fontaine.

La deuxième solution : raccordement identique au niveau de la Bourgeoiserie mais ensuite passage par la rue du Prieuré et la Grande-Rue pour rejoindre le Domaine des Charmes et renforcer le Lotissement de la Fontaine.

Considérant que le réseau actuel, en raison de sa vétusté, commence à poser de sérieux problèmes en centre bourg,

Considérant que ce même réseau est "un repiquage" sur un ancien réseau ne desservant qu'une partie de l'agglomération,

Considérant que toute intervention de la SAUR chez un particulier nécessite une coupure d'un ensemble de propriétés,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'opter pour la 2ème solution qui permettra de résoudre dans l'immédiat des problèmes qui risqueraient de se poser à court terme, compte tenu de

8

l'avis technique de la SAUR. et de confier l'étude et les travaux au S.I.A.E.P. d'ARGENTRE SUD qui en assurera également le financement.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 1996

Le Conseil Municipal :

- Prend acte des rapports annuels pour l'année 1996 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Les habitants peuvent consulter en mairie ces rapports

VENTE TERRAIN "LA CORBINIERE"

Bien que s'agissant de terrains privés, et d'une vente de particulier à particulier, l'avis du Conseil Municipal est sollicité quant à la cession d'une partie des terres (parcelle section A n° 840 et section ZA 1 et 3) de la ferme de la Corbinière à un éventuel acquéreur désireux d'y développer une activité genre "piste d'entraînement pour voitures de poursuite".

Le Conseil Municipal considérant que ce genre d'activités pourrait générer des nuisances dues au bruit et que d'autre part l'accès au dit terrain ne pourrait se faire qu'en empruntant le chemin communal de la Durie,

Décide d'émettre de sérieuses réserves, en particulier en ce qui concerne la remise en état du chemin communal, considéré à ce jour comme non carrossable et ne desservant pas une habitation ou un siège d'exploitation.

COURRIER DE MADAME DUCHEMIN

Madame DUCHEMIN, propriétaire de la parcelle n° 1018 section A sollicite la dénomination de ce lieu-dit "Les Tourterelles".

Le Conseil Municipal accepte cette dénomination à dater de ce jour.

VOLET MAISON 2, PLACE DES TISSERANDS

Il est proposé un devis pour la fourniture d'un volet au logement locatif : 2, Place des Tisserands;

Le Conseil municipal accepte le devis d'un montant de 2 122,56 F. T.T.C. et considérant que cet achat a un caractère de durabilité décide que la facture sera réglée à la section investissement opération 45. article 2313

S.I.V.U. Ecole de Musique

Les effectifs de l'école de musique sont en progression (332 élèves)

AFFAIRES DIVERSES

a) Subvention du Fond d'Aide aux Communes Rurales

La Commission permanente du Conseil Général a décidé d'allouer une subvention, au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes Rurales, pour financer de grosses réparations de la toiture du clocher de l'église ainsi que de l'éclairage public route de l'Etang (candélabre, abri-bus) Le montant de la dépense subventionnable a été fixé à 22 655 F. et le montant de la subvention, calculé au taux de 35 % sera de 7 929 F.

b) Lettre de l'Evêché

La paroisse de LOUVIGNE est rattachée à LOUVERNE pour le culte. Monsieur l'abbé LEHAGRE sera nommé curé le dimanche 26 octobre à LOUVERNE

c) Permis de Construire

Le permis de construire pour l'implantation d'un bungalow à Bécheveau a été refusé en raison du règlement du P.O.S. (zone non constructible). Monsieur le Maire accepte un délai raisonnable pour que les occupants trouvent une solution de remplacement pour se loger.



Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Novembre 1997

Commission Espaces Verts

A - La commission propose plusieurs aménagements pour le budget 1998

- plantations route de Bazougers avec mise en place d'une lisse en bois pour protéger un passage piétonnier
- plantations à l'entrée du parking de la salle des loisirs entre les érables
- plantations Place Saint Martin

B - D'autre part la commission propose l'achat d'une guirlande "lumifil" 45 mètres pour décoration de Noël au prix T.T.C. de 2 291,40 F. .

C - Tri-sélectif

La commission propose que soit installée une zone de dépôt des déchets verts et encombrants, compte-tenu que le dépôt de la route de la Doyère ne correspond plus aux normes en vigueur en matière d'environnement.

Commission Travaux

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à des travaux de restauration de la porte d'entrée du logement de Monsieur FORTIN - montant du devis 2 532,60 F.T.T.C.. Les travaux sont confiés à Monsieur E. HUCHEDE, de LOUVIGNE.

Sur programme travaux 1998, le Conseil décide de retenir, après étude d'autre devis, l'entreprise HUCHEDE de LOUVIGNE pour :

- portail entrée école, côté rue 8 230,95 F. T.T.C.
- fourniture et pose d'une porte aux sanitaires du terrain de sports: 5 312,43 F.T.T.C.

Commission scolaire

Conseil d'école

Il est donné le compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 21 novembre 1997 : les perspectives permettent d'envisager une certaine croissance du nombre d'élèves.

Commission Socio-Culturelle

La commission a proposé que les tables et chaises de la salle de réunion du conseil municipal soient remplacées, ce qui permettrait de les laisser en permanence à la salle des loisirs pour faire face aux besoins en cas de manifestations importantes.

S.A. H.L.M. : Locatifs

Le premier appel d'offres pour la construction des 2 locatifs S.A. H.L.M. ayant été déclaré infructueux, un second appel d'offres a été lancé. L'ouverture des plis est prévue le lundi 15 décembre

S.I.A.E.P. PROJET DE TRAVAUX EAU POTABLE

Une réunion d'information pour les administrés est prévue le samedi 6 décembre 1997 à 10 heures, salle de la mairie en présence d'un responsable de la D.D.A.F. et de la S.A.U.R.

AFFAIRES DIVERSES

A - Domaine des Charmes

La 10ème parcelle ayant une option, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réfléchir dès maintenant à l'opportunité d'une extension (2ème tranche) pour 1998

B - Boisement terres agricoles

Monsieur LECRIVAIN, La Guichardière, a présenté une demande de subvention pour boisement de terres agricoles cadastrées section A n° 402 - 407 - 409, plantation de chêne rouvre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, ce projet ne compromettant pas de projet communal dans ce secteur.

C - Cérémonie des Voeux 1998

La traditionnelle cérémonie des voeux est fixée au vendredi 9 janvier 1998 à 19 heures.

Les Associations de

LOUVIGNE





CLUB DE L'AMITIE

Au cours de l'année écoulée le Club a gardé ses activités habituelles.

Visite des mini-châteaux de la Loire et dégustation des Vins de Mont Louis

Journée au Puy du Fou

Pot au Feu et Pique-nique au Bois de l'Huisserie

Concours de belote et de pétanque au sein du Club et participation au concours cantonal

Les randonnées pédestres ont toujours lieu le premier jeudi de chaque mois, il serait souhaitable d'avoir une participation plus nombreuse.

L'assemblée générale aura lieu le 7 janvier 1998 avec renouvellement du bureau.

Voeux en collaboration avec le Comité d'animation

Bonnes fêtes de fin d'année et Meilleurs Voeux.

Le Club.



ASSOCIATION TENNIS DE TABLE



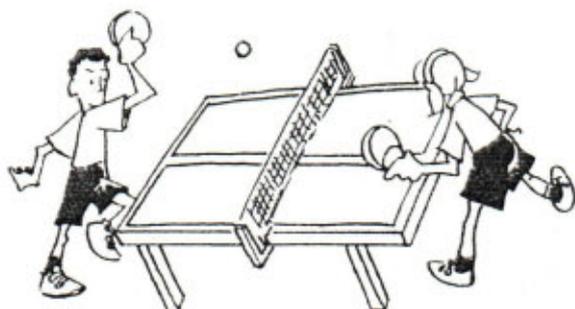
Du changement cette année dans l'association du tennis de Table.

L'équipe des jeunes n'a pu être inscrite en D5 cause ! changement de situation ou mutation.

Cette baisse d'effectif nous a obligé à former qu'une seule équipe D5, en espérant que d'autres inscriptions se fassent pour la nouvelle saison.

L'association du Tennis de Table vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau



A.S. LOUVIGNE SECTION BASKET

Voici une nouvelle saison pour l'équipe des basketteuses de Louvigné. Une seule équipe minime a été engagée en championnat.

Comme les années précédentes les matchs de championnat ont lieu à Soulgé le samedi après midi.

Erwann PHILIPPE assure l'entraînement le mercredi après midi et manage l'équipe le samedi. Michel COUTARD arbitre les matches le samedi après midi.

Le bureau remercie ces bénévoles pour leur dévouement.

Au sein du Club un problème se pose : Michel COUTARD a l'intention d'arrêter sa longue carrière d'arbitre à l'issue de la présente saison et pour l'instant, personne ne s'est manifesté pour le remplacer.

Le Bureau espère que quelques volontaires se présenteront pour prendre le relais de Michel. Il y va de la survie du club.

Un stage d'arbitrage est prévu à Laval pour les volontaires de plus de 16 ans. Pour plus d'information sur ce sujet vous pouvez vous renseigner, sans plus tarder, auprès de Brigitte ABIVIN ou de Michel COUTARD.

Le bureau reste ouvert à tout bénévole désireux de s'occuper du basket.

Cette année le bureau est composée de :

<i>Brigitte ABIVIN</i>	<i>Présidente</i>
<i>Jocelyne COUTARD</i>	<i>Secrétaire</i>
<i>Maryvonne GAULTIER</i>	<i>Trésorière</i>
<i>Josiane NZET</i>	<i>Membre</i>

*Nous souhaitons bonne chance aux joueuses et une bonne année à Tous.
Le Bureau*



ASSOCIATION SPORTIVE SECTION FOOTBALL

Pour la première fois, depuis sa création, l'A.S. LOUVIGNE a rejoint le championnat de la promotion d'Honneur de la Ligue du Maine saison 97/98 ce qui lui permet de défendre ses couleurs dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe, ainsi que de participer à une compétition régionale.

C'est le fruit du travail récolté depuis des années.

L'A.S. LOUVIGNE est aujourd'hui pleine de vitalité dont sa renommée a dépassé les frontières de notre département.

Tout ce chemin parcouru depuis sa création, elle le doit à ses dirigeants, entraîneurs, et aux élus de notre commune qui se sont succédés.

L'objectif de la saison pour l'équipe "A", après avoir monté en promotion d'honneur reste le maintien, nous souhaiterions la montée de notre équipe "B" et de l'équipe "C" actuellement bien classées.

Les Vétérans brillent de nouveau avec de larges victoires à domicile et se retrouvent à la 4ème place du classement de son groupe.

Les moins de 15 ans et les moins de 13 ans en entente avec Entrammes et Forcé forment 4 équipes deux "A" et deux "B".

Les moins de 15 ans enregistrent de très bons résultats

Les moins de 13 ans évoluent en excellence, cette élite départementale effectue un parcours honorable.

Les moins de 15 ans "B" et moins de 13 ans "B" malgré des résultats insuffisants, continuent à progresser ce qui est encourageant pour la deuxième phase du championnat.

Les moins de 11 ans dirigés par Loic LOLLIVIER et Jean-Yves MENARD ne connaissent que des victoires ce qui est prometteur.

Les moins de 7 ans encadrés par André ABIVIN continuent de progresser en rencontrant de nombreuses équipes voisines sous forme de plateau.

Tous ces jeunes sont entraînés par Sébastien DUVAL "stagiaire Brevet d'Etat, FORTIN Philippe, DAVIOT Christophe, GOUYER Guillaume, LOLLIVIER Loic, DUVAL Auguste.

Les dirigeants et les joueurs de l'A.S. LOUVIGNE au nombre de 125 licenciés remercient toutes les personnes qui ont participé à l'achat des cartes de membres donnant droit à l'entrée pour les matches de championnat saison 97/98 et vous souhaitent ses meilleurs voeux pour 1998.

Soirée Couscous

Samedi 7 février 1998 à 20 heures

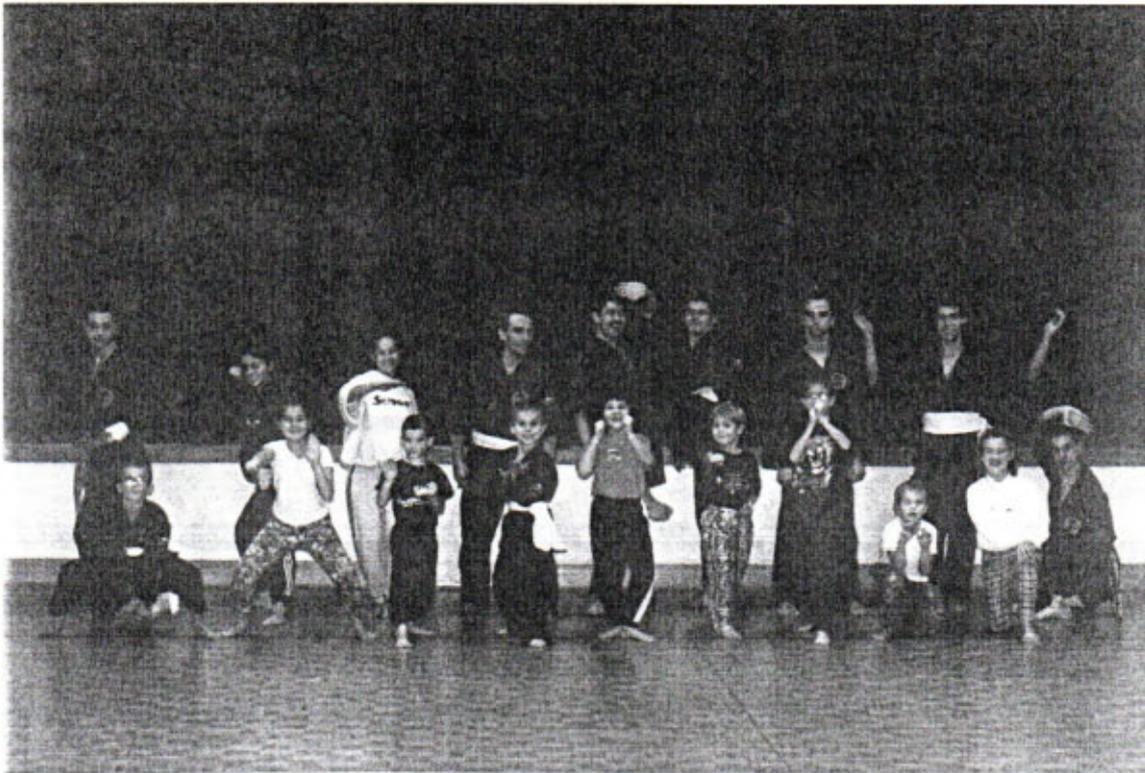
Salle des Fêtes de LOUVIGNE

Nous vous invitons à venir très nombreux.

Le Bureau



ASSOCIATION VIET VO DAO



Pour arrêter les rumeurs, quoi de plus naturel, que de crier haut et fort, que le Viet-Vo-Dao n'est pas mort !!!

Nous avons élargi notre horizon, et nous avons accueilli pour cette année, trois communes environnantes.

Nous avons démarré la saison 1997/1998 avec 15 adhérents et depuis novembre, 3 autres licenciés sont venus rejoindre le groupe. Le record de 1995 est battu. Sur ces 18 personnes, il y a dix enfants (garçons et filles), dont 3 de LOUVIGNE. L'âge des pratiquants varie entre 6 et 40 ans. Nous espérons qu'ils continueront pendant plusieurs années.

Une sélection pour la coupe de France Technique, a eu lieu le 30 novembre à Saint-Herblain (44), un de nos licenciés a été sélectionné pour cette compétition, qui se déroulera en région parisienne.

Nous rappelons que ce sport est ouvert à tous, et que les cours ont toujours lieu les lundis et mercredis de 18 h 00 à 21 h 00, à la salle polyvalente.

Le président et les membres du bureau vous souhaitent de joyeuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 1998.

Le bureau.



A. S. L. SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

En ce début de saison 97/98, 24 licenciées se retrouvent chaque lundi à 19 heures 45 dans la salle des loisirs.

Si vous êtes nouveaux arrivants dans notre commune, il est toujours possible de rejoindre le groupe. La gymnastique volontaire peut contribuer au maintien et à l'amélioration de votre santé

Meilleurs Voeux.

La Présidente,

A. TREMBLAY



ASSOCIATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 97/98 le nombre d'usagers des transports est de 73 pour la commune de LOUVIGNE réparti sur 13 établissements, une légère baisse d'effectif est à noter par rapport à l'année 96/97 qui était de 82, ce qui se répercute sur le coût du transport par usager. Pour l'année 96/97 il était de 2 674,90 F. alors que pour l'année 95/96 il était de 2 540 F. par personne. C'est effet est ressenti sur l'ensemble de l'association,; ARGENTRE, BONCHAMP, LOUVIGNE.

Effectif global 96/97 863 inscrits

Effectif global 97/98 816 inscrits

Notre objectif est aussi de veiller à la sécurité avec la complicité de chacun des usagers, de la faire respecter. Quelques exercices sont effectués dans l'année.

Alors pour le bien de tous, nous souhaitons une bonne compréhension de chaque usager.

Bonne Année à Tous.

ASSOCIATION DES JEUNES DE LOUVIGNE

L'association des jeunes est heureuse de vous montrer ces photos en guise de souvenirs :

Un voyage en TUNISIE en avril 1995 et le dernier voyage à l'Alpe d'Huez



Créée en 1992, l'association des jeunes de LOUVIGNE compte vingt et un membres dont huit nouveaux adhérents pour trois départs.

Chaque année, l'association organise la Saint Sylvestre en espérant qu'elle ait autant de succès que les années précédentes.

De nouvelles activités sont en projet : sortie en parc d'attractions, quad, karting et peut être un nouveau séjour dont la destination reste à déterminer.

Remerciement aux personnes qui ont contribué aux bénéfices réalisés lors de la vente de croissants au profit du Téléthon.

L'association des jeunes de Louvigné vous souhaite ses Meilleurs Voeux pour 1998.

Soirée Moules frites

Samedi 18 avril 1998 à 20 heures

Salle des Loisirs à LOUVIGNE

Nous vous invitons à venir nombreux

Bonne Année à Tous

Le Bureau.

COMITE D'ANIMATION DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE

Notre Comité s'attache à perpétuer les traditions et à proposer de nouvelles animations pour notre village. C'est ainsi que nous retrouvons, pour ce bilan de deuxième semestre 1997, le CONCOURS DE PETANQUE qui s'est tenu en juillet, la soirée CHOUCROUTE de septembre, les BAPTEMES DE L'AIR pour tous les enfants qui sont entrés en sixième. Bientôt, nous aurons l'ANIMATION DE NOEL avec nos amis de l'Association des Parents d'Elèves (qu'ont-ils bien pu « comploter » pour organiser l'arrivée de notre Père Noël louvignéen ?), et la GALETTE DES ROIS pour la cérémonie des voeux, avec la complicité de nos Aînés.

Pour la nouveauté, c'est la création d'une section SCRABBLE. Tout le monde connaît ce jeu de société qui consiste à remplir une grille préétablie au moyen de jetons portant une lettre, de manière à former des mots. C'est Danièle OGER qui pilote cette activité le mardi soir, dans la salle de la cantine, à 20 H 15.

Vous n'avez pas de jeu ? Le Comité en mettra un à votre disposition !

Vous n'avez pas envie de venir tous les mardis ? Aucune contrainte, chacun (ou chacune) jouant pour soi, le déroulement du jeu ne se trouve nullement perturbé si vous manquez à l'appel !

Vous ne vous sentez pas intellectuel(elle) ? Qu'importe, les scores de chacun ne sont pas divulgués ! Et puis, tranquillisez-vous : certains font des scores mirobolants... grâce à des « fêtes d'ortographe » !! Et alors, c'est la bulle....

Et puis, si vous êtes encore un peu réticent(e), cette soirée SCRABBLE peut avantageusement remplacer une soirée TV !

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 12 décembre 1997. Pour pallier les départs pour raisons personnelles de Guy BOUVET et Laurence LECLAIR, trois nouveaux membres ont été élus. Il s'agit de Gilles GUIBERT, Danièle OGER et Françoise PEYLET. Après élection, le bureau a été reconduit dans ses fonctions :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------|
| • Président | Yves LAPIERRE |
| • Vice-Président | Daniel HOUDAYER |
| • Trésorier | Alain MOUSSAY |
| • Secrétaire | Colette LE GALLIOT |
| • Trésorier / Secrétaire adjointe | Annick VALLEE |

Le nombre total des membres est maintenant de 20 bénévoles.

Et puis, pour terminer, et tout simplement, **BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 1998** à vous et vos familles !

COMITE DE JUMELAGE



ARGENTRE - LOUVIGNE

Après l'effervescence du début d'année due à l'échange officiel de la Pentecôte, tout semble un peu plus calme ! Nous avons pu retrouver un peu de cette ambiance au cours de l'après-midi récréatif bien sympathique organisé le 30 novembre pour diffuser sur grand écran le magistral spectacle que les Associations de BABENHAUSEN nous ont offert en mai.

Des nouvelles de BABENHAUSEN ? En voici quelques unes :

. Monsieur Hans-Werner HUBER, pour des raisons de santé, a donné sa démission de 3^e Maire et de Conseiller Municipal. Il a de plus abandonné toute responsabilité politique au sein de la commune. Il a apporté son savoir, son pouvoir dans toutes ses activités, ce qui lui vaut aujourd'hui une grande popularité. Monsieur HUBER était également membre du Comité de Jumelage où il a eu un rôle très actif et dévoué. Qui ne se souvient, entre autres, de sa prestation au spectacle de la Pentecôte, aux côtés de Frank ROGER, le Président du Partnerschaft Komitee. Souhaitons que la santé de Monsieur HUBER redevienne " spitzzy " !

. Monsieur et Madame MERK - Maire de OBERSCHONEGG - ont fêté leurs 50 ans de mariage. Ils se sont rencontrés très jeunes (18 et 19 ans) et ce fut le coup de foudre ! Après avoir repris la ferme des parents, M. MERK s'est engagé très tôt dans la vie communale et il a été élu Maire en 1966. Sa femme lui a apporté un soutien permanent. Monsieur et Madame MERK sont également partie prenante dans le jumelage et sont toujours présents dans nos échanges. Nous leur adressons toutes nos félicitations, en leur souhaitant de nombreuses années de vie commune.

. Et puis, BABENHAUSEN souhaite maintenant la bienvenue au monde entier !
Et oui, BABENHAUSEN a fait son entrée sur INTERNET. Pour les connaisseurs,
voici le code qui permet d'y accéder :

www.babenhausen.schwaben.de

Une carte de BABENHAUSEN présente, entre autres, les blasons et les églises
de la commune. Nous pouvons y trouver de nombreux renseignements :
administratifs, loisirs, offres d'emploi...

Cette mise sur orbite a été orchestrée par Jürgen HUBER, soutenu financièrement
par son père, Monsieur Hans-Werner HUBER (déjà cité). Elle sera bien sûr
développée, en accédant par exemple au programme des cinémas ou aux
résultats des courses hippiques ou de matches de foot !

Le Comité de Jumelage vous souhaite une bonne et heureuse année 1998, un
tremplin avant de recevoir notre commune jumelée en 1999 !





Monsieur Hans-Werner HUBER



Monsieur et Madame MERK
Monsieur LEHNER

Amicale des A F N,



En cette nouvelle année qui commence

Les A F N sont très heureux

De vous présenter leurs Meilleurs Voeux

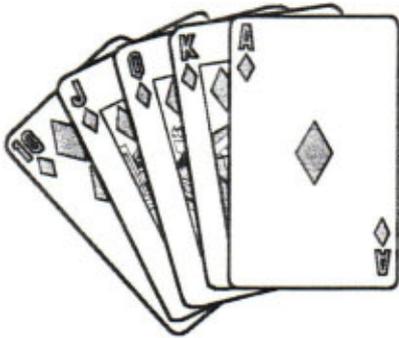
Et vous souhaitent de la joie et de la chance!

Et oui, n'oubliez pas qu'au mois de Mars

Le 13 est un Vendredi

C'est ce jour de chance, que pour leur

concours de belote, ils ont choisi!



Ils espèrent vous recevoir nombreux

En ce jour particulièrement chanceux

- Vendredi 13 Mars 1998 -

Bonne et Heureuse Année

Le Bureau



CALENDRIER

DES FETES

10.01.1998	Voeux Comité d'animation
03.02.1998	Bal Club de l'Amitié
07.02.1998	Soirée Couscous Football
28.02.1998	Belote Club de l'Amitié
01.03.1998	-d-
13.03.1998	Belote A.F.N.
21.03.1998	Loto Ecole
18.04.1998	Soirée Moules Frites A.J.L.
28.04.1998	Bal Club de l'Amitié
06.06.1998	J.I.A.L.
07.06.1998	J.I.A.L.
14.06.1998	Bal Club de l'Amitié
20.06.1998	Fête de la Musique
21.06.1998	Fête de l'école
23.08.1998	Bal Club de l'Amitié
19.09.1998	Soirée Choucroute Comité d'animation
17.10.1998	Classes 8
21.11.1998	Coq au Vin : A.P.E



ETAT CIVIL

Naissances

DAVIOT	Valentin	25 mars
LONGUEVRE	Salomé	4 avril
BROCHARD	Océane	8 avril
DIOUF	Katy	14 juillet
DEROUIN	Elise	18 juillet
DEN OU	Camille	14 décembre



Mariages

FORTIN	Philippe	et	CHEVREUL	Nathalie	12 avril
PIAU	Jérôme	et	LAMBERT	Sylvie	3 mai
ORDONAUD	Sylvain	et	GADOUAIS	Soizic	9 août
FAQUET	Nicolas	et	COUTARD	Carine	9 août



DECES

CHERRUAULT	Pierre	26 mai
BLIN	Jérôme	9 juin

TRANSCRIPTION DE DECES

LANGLAIS	Lucien	décédé le 29 Mai à LAVAL
CRIBIER née BREHIN	Odette	décédée le 24 juillet à EVRON
CANDAS née ROMARY	Georgette	décédée le 21 août à LAVAL

COURRIER DES LECTEURS

Remise en état : Rue du Prieuré

Le Conseil Municipal est conscient que la rue du Prieuré nécessite une remise en état de la couche de revêtement. toute fois, compte-tenu que d'importants travaux d'adduction d'eau potable sont prévus pour mai-juin 1998 dans ce secteur, il paraît très inopportun d'entreprendre des travaux de voirie qui engendreraient une dépense quasi-inutile.

Abri-bus Place Saint Martin

De devis sont demandés pour procéder au remplacement de cet abri-bus, la commission embellissement souhaite faire des propositions pour monter un abri-bus en style plus rustique, mieux adapté au caractère ancien du centre-bourg.

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et de vos suggestions.

✂.....

NOM.....PRENOM.....

Adresse.....

OBSERVATIONS

.....

Ce coupon est à adresser à : Mairie de Louvigné.